



REGLEMENT DU BREVET DE CYCLOTOURISME EUROPEEN (Version Juillet 2019)

Ce brevet, créé avec les partenaires de l'Union Européenne de Cyclotourisme (UECT) propose une découverte de l'Europe à vélo ou tandem, par la visite d'un site caractéristique dans chacun des pays d'Europe.

✓ Conditions de participation

☛ La participation au Brevet de cyclotourisme européen (BCE) est réservée aux adhérents des fédérations, membres de l'UECT.

✓ Carte de route

☛ La carte de route (**prix 1.50 €**) permet de recueillir les cachets-(ou photos) souvenirs, **un seul étant demandé par pays visité**. Pour obtenir une première homologation, il suffit de recueillir un cachet-(ou photo) souvenir pour chacun des cinq pays de votre choix, dont un obligatoirement au choix lors d'une **Semaine Européenne (SE)** ou d'un **Trait d'Union Européen (TUE)**, les cinq pays ainsi représentés étant différents.

☛ Pour les cartes de routes suivantes, seuls les pays d'Europe listés ci-dessous peuvent être acceptables.

☛ Les cartes de routes sont vendues auprès des pays membres de l'UECT.

☛ Le participant envoie sa carte de route dûment complétée au délégué. Lors du premier envoi, un numéro de participant lui sera attribué. Il devra alors le reporter sur toutes ses cartes suivantes.

☛ Pour chaque carte homologuée une médaille est disponible, à noter qu'elle est différente en fonction du nombre de pays homologués. Le brevet européen sera considéré réalisé en entier lorsque les 49 pays de l'Europe auront été visités.

✓ Pays d'Europe :

☛ Les 49 Pays d'Europe pris en compte par l'UECT sont les suivants :

[Albanie](#), [Allemagne](#), [Andorre](#), [Arménie](#), [Autriche](#), [Belgique](#), [Biélorussie](#), [Bosnie-Herzégovine](#), [Bulgarie](#), [Chypre](#), [Croatie](#), [Danemark](#), [Espagne](#), [Estonie](#), [Finlande](#), [France](#), [Géorgie](#), [Grèce](#), [Hongrie](#), [Irlande](#), [Islande](#), [Italie](#), [Kosovo](#), [Lettonie](#), [Liechtenstein](#), [Lituanie](#), [Luxembourg](#), [Macédoine](#), [Malte](#), [Moldavie](#), [Monaco](#), [Monténégro](#), [Norvège](#), [Pays-Bas](#), [Pologne](#), [Portugal](#), [République tchèque](#), [Roumanie](#), [Royaume-Uni](#), [Russie](#), [Saint-Marin](#), [Serbie](#), [Slovaquie](#), [Slovénie](#), [Suède](#), [Suisse](#), [Turquie](#), [Ukraine](#) et [Vatican](#). - L'ensemble des îles (anglo-normandes) et autres sont exclues.

✓ Cachet-(photo) souvenir-

☛ Le cachet souvenir est constitué par l'apposition d'un timbre humide comportant le nom de la localité. Il peut être sollicité auprès d'un service public, d'un syndicat d'initiative ou d'un établissement commercial, à l'exclusion d'une compagnie de transport. Possibilité de substituer le cachet par une photo du site, sur cette photo devront figurer le vélo et le cyclo. Le choix du site touristique de chaque pays est laissé au libre choix du participant ; il devra néanmoins être clairement identifiable.

✓ Homologation-

☛ Pour l'homologation de sa carte de route, le participant ayant parcouru à bicyclette ou en tandem les pays européens retenus, **doit adresser sa carte de route dûment complétée** au délégué, avec photocopie de sa carte d'adhérent d'une fédération, membres de l'Union européenne de Cyclotourisme.

☛ Le délégué se réserve le droit de régler sans appel les cas litigieux ainsi que ceux qui ne seraient pas évoqués par ce règlement.

Pour les personnes qui le désirent, un compte rendu sur l'intérêt du site choisi peut être retourné avec la carte à homologuer en vue de sa publication.

✓ Diplôme et Insigne

☛ Après homologation de la première carte de route, le participant recevra son diplôme du Brevet Européen **contre 2 €**

☛ Pour chaque carte complète, le participant recevra un insigne correspondant **contre 2.50 €** Le brevet européen sera dit réalisé lorsque l'ensemble des 49 pays d'Europe auront été visités

✓ Carte de route - Diplôme - Insigne – Homologation

☛ A commander auprès du délégué UECT et le montant d'acquisition de carte de route – diplôme – insigne (voir prix ci-dessus) sera effectué par chèque bancaire au nom de UECT ou par virement bancaire au compte **UECT - IBAN : FR29 2004 1010 0524 9002 5U02 619- BIC : PSSTFRPPLIL** en indiquant votre nom/prénom et la mention BE

☛ Adresse :

**Union Européenne de Cyclotourisme - Patrice GODART
18 Résidence du Moulin – 80470 SAINT SAUVEUR (France)**

